



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 18 juin 2025

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
41	49

Date de convocation

12 juin 2025

Petite enfance - Autorité Organisatrice de la Petite enfance » (AOPE) – Constitution du Comité de pilotage

**N° de la délibération
2025-366**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 18 juin 2025 à dix-huit heures,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Le Millésime à Crozes Hermitage sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Mme Céline BELLE, MM. Pascal BIGI, David BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, M. Michel BRUNET, Mme Lyliane BURGUNDER, M. Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Bruno FAURE, Gilles FLORENT, Mmes Béatrice FOUR, Christine FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, M. Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Marie-Claude LAMBERT, M. Gilbert LA RUSSA, Mme Danielle LECOMTE, MM. Jean-Michel MONTAGNE, Jean-Louis MORIN, Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, MM. Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Roger VOSSIER, M. Jean-Louis WIART.

Excusés : M. Patrick CETTIER (pouvoir à M. Pascal SEIGNOVERT), M. Guy CHOMEL (pouvoir à M. Xavier ANGELI), Mmes Valina FAURE (pouvoir à M. Bruno FAURE), Mme Christiane FERLAY (représentée par sa suppléante Mme Christine FOUR), M. Pierre GUICHARD (pouvoir à Mme Lyliane BURGUNDER), Mme Elisabeth JUNIQUE (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), Mme Stéphanie NOUGUIER (pouvoir à M. Pascal BALAY), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), M. Gérard ROBERTON (représenté par sa suppléante Mme Céline BELLE), M. Jean-Paul VALLES (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), M. Xavier AUBERT, M. Jean-Louis BONNET, Mme Christèle DEFRANCE, Mme Véronique BLAISE, Mme Amandine DEYGAS, Mme Myriam FARGE, Mme Muriel FAURE, M. Patrick FOURCHEGU, M. Michel GAY, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Fabrice LORIOT, M. Pierre MAISONNAT, Mme Christelle MARION, Mme Sandrine PEREIRA, Mme Agnès OREVE, Mme Ingrid RICHIOUD, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Mélanie ROZENAC, Mme Anne SCHMITT, M. Jean-Christophe WEIBEL.

Dans le cadre de la loi n°2023-1196 du 18/12/2023 du Service Public Petite Enfance qui est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025, ARCHE Agglo est Autorité Organisatrice d'Accueil du Jeune Enfant (AO) par transfert de cette compétence des communes vers l'agglomération.

ARCHE Agglo a modifié ses statuts pour intégrer cette nouvelle compétence qui se décline en 4 points pour lesquels des objectifs ont été définis en Commission élargie :

- ✓ Recenser les besoins des enfants de moins de 3 ans et de leurs familles en matière de modes d'accueil (collectif, individuel par une assistante maternelle ou au domicile des familles)
- ✓ Informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de 3 ans ainsi que les futurs parents
- ✓ Planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil
- ✓ Soutenir la qualité des modes d'accueil

Afin qu'ARCHE Agglo puisse exercer la compétence d'Autorité Organisatrice d'accueil du jeune enfant, il convient de constituer un Comité de Pilotage.

Ce Comité de Pilotage devra entre autre donner un avis d'opportunité compatible avec le schéma au regard des besoins et de l'offre, à tout projet de création, d'extension ou de transformation d'un établissement ou service de droit privé accueillant de jeunes enfants. Avant toute réunion de ce Comité de Pilotage, il sera proposé une concertation avec les Elus du secteur de vie d'un nouveau projet afin de corroborer les données statistiques.

L'avis favorable est délivré pour une durée de 24 mois.

Ce Comité de Pilotage sera constitué :

- ✓ Du Président, de la Vice-Présidente en charge de la Petite Enfance
- ✓ De 2 Elus sur chacun des 8 secteurs de vie
- ✓ Du Maire de la commune d'implantation du projet
- ✓ Des CAFs, MSA et Départements

Il se réunira 4 fois dans l'année afin de respecter le cadre règlementaire des délais pour donner son avis, soit le calendrier prévisionnel suivant :

- ✓ Début mars (Comité au cours duquel le schéma sera vérifié au travers de nouvelles données statistiques)
- ✓ Début juin
- ✓ Début septembre
- ✓ Début décembre

Les avis rendus par le comité de pilotage seront notifiés par courrier au pétitionnaire par le Président ou la Vice-Présidente dans le cadre de sa délégation.

Vu le titre IV de la loi n° 2023-1196 du 18/12/2023 relatif à la gouvernance en matière d'accueil du jeune enfant ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu le décret n°2025-253 du 20 mars 2025 relatif au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant ;

Vu la délibération n° 2025-365 du 18 juin 2025 approuvant le schéma de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant ;

Considérant le travail effectué par la commission élargie depuis le 1 janvier 2025,

Considérant l'avis positif du Conseil des Maires réuni le 4 juin 2025,

Considérant les candidatures reçues pour la constitution du Comité de pilotage,

Après en avoir délibéré à :

- 49 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- ✓ **APPROUVE** la constitution du Comité de pilotage AOPE suivant :
 - Le Président : Frédéric SAUSSET,
 - La Vice-Présidente Petite Enfance : Isabelle FREICHE
 - Secteur de vie de St Félicien (Bozas, Pailharès, St-Félicien, St-Victor, Vaudevant) : Mme Laetitia Bourjat, M. Yann Eyssautier
 - Secteur de vie d'Etables (Cheminas, Etables, Lemps, Sècheras) : Mmes Emilie Bénicourt, Cécile Tracol

- Secteur de vie de St Barthélémy le Plain (Arlebosc, Boucieu-le-Roi, Colombier-le-Jeune, Colombier-le-Vieux, St-Barthélémy-le-Plain) : Mmes Delphine Comte, Myriam Géry
- Secteur de vie vallée « Ardèche » (Glun, Mauves, Plats, St-Jean-de-Muzols, Tournon-sur-Rhône, Vion) : Mrs Bernard Pagnier, Jean Claude Bastet
- Secteur de vie Nord Drôme (Crozes Hermitage, Erôme, Gervans, Larnage, Serves-sur-Rhône) : Mme Christèle Defrance, Mr Gérard Roberton
- Secteur de vie Centre Drôme (Chanos-Curson, Chantemerle-les-Blés, Mercuriol-Veaunes, Tain l'Hermitage) : Mme Jeanine Laigneau, Monique Delay
- Secteur de vie Sud Drôme (Beaumont Monteux, La Roche de Glun, Pont de l'Isère) : Mme Nathalie Banchet, Isabelle Chastagnier
- Secteur de vie Herbasse (Arthémonay, Bathernay, Bren, Charmes-sur-l'Herbasse, Chavannes, Margès, Marsaz, Montchenu, St-Donat-sur-l'Herbasse) : Mme Bénédicte Martin, Mr Alain Degroote

✓ **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces afférentes à la présente.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 18 juin 2025.

Signé électroniquement par : Frédéric SAUSSET

Date de signature : 19/06/2025

Qualité : Le président ArcheAgglo